

SUEZ TEREOS

Concertation préalable sur le projet d'alimentation en vapeur du site Tereos d'Origny-Sainte-Benoite à partir d'une chaufferie CSR

Compte-rendu des ateliers thématiques du 1^{er} juillet 2021

Objectif des ateliers thématiques :

Les ateliers thématiques ont fait suite à la réunion publique d'ouverture du 16 juin dernier et visaient à approfondir certains éléments techniques du projet en réponse aux questions des participants. Les ateliers permettent au maître d'ouvrage de prendre en considération les contributions des participants. Ils ont été organisés selon **deux thématiques principales : la démarche environnementale ; l'économie circulaire et la création d'emplois**. Ils ont été précédés d'une visite de la parcelle de la future chaufferie.

La visite de la parcelle

Alexandra Bourgoïn, directeur de projets CSR chez SUEZ et **Philippe Guénaïl**, directeur du site Tereos d'Origny ont accompagné les participants sur la parcelle d'implantation de la future chaufferie. Ils ont présenté l'emplacement de la future chaufferie et des équipements associés, notamment la localisation du futur rac d'alimentation en vapeur de l'usine Tereos.

Ils ont pu répondre aux questions des participants, par exemple sur la localisation de la route d'accès (il s'agira de travaux pour dévier l'actuelle route d'accès sur le site afin d'adapter la circulation à l'implantation de la chaufferie).

Introduction des ateliers

Renaud Dupuy, de la société 2concert a présenté le principe des ateliers et la méthode de travail pour échanger sur le projet.

Messieurs Philippe Quevremont et Jean-Raymond Wattiez, garants de la concertation, nommés par la Commission nationale du débat public, ont rappelé les grands principes de la participation du public dans le cadre de la concertation préalable.

Ils ont également indiqué avoir invité Monsieur **Alain Lespine**, Inspecteur des installations classées au sein de l'Unité départementale Aisne de la DREAL Hauts-de-France, pour répondre aux questions des participants sur la surveillance réglementaire du projet.

Guillaume Villemin, chef de projet chez SUEZ était également présent pour répondre aux questions des participants.

L'implantation de la chaufferie et les équipements

Alexandra Bourgoïn a présenté aux participants le plan du projet avec la localisation des différents bâtiments et équipements de la chaufferie CSR. Elle a rappelé quelques grands principes de fonctionnement de l'installation :

- Fonctionnement en continu, 24/24h
- Fosse de réception pour les CSR et fosse de stockage
- Équipements de traitement des fumées (de type sec) avec captation des polluants

S'en est suivie une première séance d'échanges avec les participants.

➔ **Y a-t-il un risque d'incendie au sein de la chaufferie ?**

Dans le cadre des études qui se déroulent actuellement, une analyse complète des risques est réalisée. Toutes les mesures de détection et protection incendie sont prévues à la conception. Elles répondent aux normes en vigueur et aux meilleures techniques disponibles. Elles font l'objet d'une instruction de la DREAL et d'un travail en collaboration avec le SDIS.

➔ **La conception de cette chaufferie dispose-t-elle d'un modèle basé sur un site existant ?**

Le cadre réglementaire dédié aux installations CSR (rubrique Installations Classées pour la Protection de l'Environnement n°2971) dans lequel s'inscrit ce projet est relativement récent en France (mai 2016). Il existe donc peu d'installations aujourd'hui en fonctionnement mais plusieurs sont en projet sur l'ensemble du territoire national. Elles s'appuient sur des technologies matures et éprouvées. A l'inverse de la France, de nombreux pays européens utilisent déjà largement ce combustible depuis plusieurs années.

➔ **Quelle est la longueur du tuyau qui alimentera l'usine ?**

C'est un tuyau d'environ 900 mètres qui arrivera au niveau du barillet des chaudières de l'usine Tereos.

➔ **La chaufferie CSR remet-elle en cause l'avenir de la déchetterie à proximité ?**

Il n'y a pas de lien entre le projet et la déchetterie.

➔ **Quelle sera la hauteur maximale des bâtiments de la chaufferie ?**

La cheminée, le point le plus haut des bâtiments, atteindra les 40 à 45 mètres et le bâtiment de process (le plus haut) aura une hauteur de l'ordre de 30 mètres environ. En outre, le projet fait l'objet d'études paysagères pour l'insérer au mieux dans son environnement. L'Architecte des Bâtiments de France sera également consulté dans le cadre du permis de construire qui doit être octroyé.

➔ **Comment le site sera protégé pour empêcher les intrusions ?**

Il y aura une surveillance en continu du site avec une présence d'équipes en roulement 24/24h. Par ailleurs, des clôtures entoureront le site contre toute tentative d'intrusion.

➔ **Comment seront gérées les eaux rejetées, issues des activités de la chaufferie ?**

La chaufferie fonctionnera en circuit eau-vapeur quasi-fermé (fabrication de vapeur pour Tereos et retour de l'eau depuis l'usine TEREOS jusqu'à la chaufferie pour être retransformée en vapeur). Les eaux industrielles, telles que les eaux des purges de chaudière, vont être ré-utilisées dans le process pour refroidir les mâchefers. Il s'agira donc de rejets très limités. Les eaux issues des activités (eaux pouvant ruisseler des pneus des camions par temps humide par exemple) seront prétraitées puis dirigées vers la station d'épuration de la commune. Il y aura une convention avec l'exploitant de la STEP.

La démarche environnementale

Alexandra Bourgoïn a présenté les principaux éléments de la démarche environnementale dans le cadre du projet, notamment :

- Rappel des normes auxquelles est soumise le projet en tant qu'ICPE ;
- Rappel du processus de traitement et de gestion des fumées.

Alain Lespine a ensuite présenté les missions de la DREAL dans le cadre du projet : la DREAL suit 100 installations classées sur le territoire. Elle a deux grandes missions dans le suivi des projets :

- L'instruction des nouveaux dossiers (rapports techniques) en vue de l'autorisation préfectorale d'exploiter ;
- Le contrôle de l'installation (inspections pour vérifier si l'exploitant est en règle) ;
- Les contrôles inopinés (réalisés au niveau régional avec des organismes extérieurs assermentés) ;
- Le contrôle de l'auto-surveillance mise en place par l'exploitant.

Alain Lespine a rappelé que la DREAL avait un pouvoir de sanctions dans ce cadre qui peuvent aller de la mise en demeure en cas d'infraction constatée, à la consignation ou à la suspension de l'activité.

Alain Lespine a également rappelé que le projet passerait par plusieurs étapes réglementaires d'avis et d'autorisations. Il a cité l'exemple de l'avis de l'autorité environnementale et du passage en CODERST (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques).

Les garants ont ensuite demandé à Alain Lespine de préciser la notion de « valeur limite d'émissions » dans le cadre du projet.

Alain Lespine a indiqué qu'il existe une réglementation pour chaque secteur d'activités au sein des ICPE. Il y a donc des normes de rejets spécifiques pour chacun. S'en est suivie une nouvelle phase d'échanges avec les participants.

➔ **Comment fonctionnera le filtre à manches ?**

L'injection des réactifs de traitement se fait en amont du filtre à manches. Les fumées arriveront vers le filtre à manche. Les réactifs vont capter les polluants et rester au sein du filtre pour que les fumées évacuées par la cheminée respectent les normes de rejets en vigueur. Le respect de ces normes est garanti car s'il y a un dépassement, cela est directement signalé auprès de la DREAL, qui émet un rapport et qui va vérifier les mesures correctrices immédiates entreprises par l'industriel. Les différentes actions et temps de réaction sont prévus par la réglementation européenne et française et retranscrits dans l'arrêté préfectoral lié à l'installation au titre des ICPE.

➔ **Quel est le processus pour faire du déchet un CSR ?**

Les Combustibles Solides de Récupération sont des combustibles préparés à partir de déchets non dangereux et non recyclables, comme les encombrants issus de déchetteries, de déchets d'éléments d'ameublement ou de refus de tri issus d'autres installations de traitement de déchets non dangereux. Ces déchets allaient jusqu'à présent en stockage. Après la réception de ces déchets sur les sites de préparation, il y a une étape de préparation, le retrait des fractions supplémentaires recyclables et des inertes, ainsi que le calibrage permettant d'homogénéiser la matière du futur combustible. La préparation et les caractéristiques des CSR sont encadrées par l'arrêté du mai 2016.

Les garants ont informé les participants qu'il est possible de connaître en détail les réglementations et les normes (notamment pour ce qui concerne les CSR) sur le site de l'INERIS qui rend accessible tous les documents réglementaires.

➔ **Quel sera le volume des déchets sortant de la chaufferie ?**

La chaufferie traitera de l'ordre de 130 000 à 150 000 tonnes de CSR par an. Au niveau des déchets sortants, la valorisation des CSR produit des mâchefers issus de la combustion et des cendres qui proviennent de l'épuration des fumées. Les mâchefers sont eux-mêmes valorisés en sous-couches routières. L'arrêté préfectoral prévoira un article spécifique sur la gestion de ces déchets par l'exploitant.

Le transport et l'acheminement des CSR

Alexandra Bourgoïn a rappelé le principe d'acheminement des CSR sur le site de la chaufferie par camions depuis les sites de préparation situés à proximité, avant une nouvelle phase d'échanges avec les participants.

➔ **Qui gèrera le transport des CSR ?**

Il s'agira soit d'un sous-traitant, soit de la flotte de camions de SUEZ directement. C'est encore à l'étude. Il y aura un flux de l'ordre de 35 camions par jour, hors dimanches et jours fériés (principalement semi-remorques).

C'est un flux qui restera globalement stable tout au long de l'exploitation du site. Il y a également une réflexion (avec un groupe de travail dans le cadre du projet) sur le passage à

une motorisation au bioéthanol (produit sur le site Tereos) pour les camions, à plus long terme.

→ Où seront situés les sites de préparation des CSR ?

Deux sites seront principalement utilisés pour fabriquer les CSR : Louches et Flavigny-le-Grand-et-Beaurain. L'origine des CSR sera répartie globalement à part égale entre les deux sites. Les camions en provenance de Louches arriveront depuis la direction de Saint-Quentin et les autres camions de Flavigny. La chaufferie pourra aussi accueillir des CSR produits sur d'autres sites de proximité.

→ Des aménagements routiers sont-ils prévus ?

Il n'y a pas d'aménagements de prévu à ce stade mais les études sur l'impact routier sont en cours.

Alain Lespine a rappelé que les impacts routiers et les éventuelles prescriptions requises seraient également traités dans le cadre du permis de construire, avec les services de l'État concernés.

→ Comment a été traitée la question de la traversée de Guise pour les camions ?

Les camions passeront par les faubourgs de Guise ce qui permettra d'éviter la traversée du centre-ville.

La création d'emplois dans le cadre du projet

Alexandra Bourgoïn a présenté la répartition et la typologie des emplois qui seront créés dans le cadre du projet.

- De l'ordre de 150 emplois impliqués lors des phases de conception et de construction de la chaufferie (architectes, bureaux d'études, maîtrise d'œuvre, entreprises de construction, prestataires sécurité...);
- Environ 50 emplois directs pour l'exploitation et la maintenance de la chaufferie (conducteurs de ligne, agents d'exploitation, automaticiens, électriciens, mécaniciens, agents administratifs...) et les sites de préparations (équipes de tri, conducteurs d'engins, équipe de maintenance, agents administratifs, ...);
- Emplois indirects liés au projet, notamment les sous-traitants des nouvelles installations (en maintenance, logistique, ...).

Au-delà de la création d'emplois pour la chaufferie, **Philippe Guénaï** a rappelé les bénéfices économiques du projet pour le site Tereos :

- Compétitivité renforcée du site avec une garantie de visibilité sur le prix de l'énergie fournie (contrairement à la fluctuation des prix des énergies fossiles);
- Avantages de visibilité et pérennité du site pour les salariés et les coopérateurs.

S'en est suivie une dernière phase d'échanges avec les participants.

→ Comment vont être organisés les quarts sur la chaufferie ?

L'installation fonctionnant 24h/24, elle nécessitera une présence permanente sur le site. L'organisation exacte des quarts sur la chaufferie va faire l'objet d'études avec les ressources humaines et va s'appuyer sur les prescriptions du Code de travail.

→ Les garants ont demandé de préciser quelle était la politique de recrutement envisagée pour les futures créations d'emplois.

La politique de recrutement de SUEZ est gérée au niveau national et mise en œuvre par les équipes régionales. Le Groupe dispose notamment des formations dédiées aux métiers de la conduite des installations. Les futurs employés pourront bénéficier, si besoin, des formations nécessaires. Les procédures spécifiques de recrutement pour le site seront mises en place dans les années qui viennent, avant la mise en service des installations. Elles passeront par des initiatives et des coopérations avec les acteurs locaux de l'emploi (agences d'intérim, Pôle emploi...)

Conclusion des ateliers

Renaud Dupuy a conclu les ateliers en remerciant les participants pour ces échanges. Les garants ont également conclu en donnant rendez-vous au public lors de la réunion de clôture.

Alexandra Bourgoïn et Philippe Guénaï ont également remercié les participants et Monsieur Alain Lespine pour ses explications sur les processus réglementaires.